



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le 31/03/09

COMMUNIQUE

Appel à projets : initiatives innovantes en matière d'accueil des jeunes enfants dans les territoires de la politique de la ville et prioritairement dans les 215 quartiers prioritaires de la dynamique « Espoir Banlieues ».

Le 07 novembre 2008 à Vénissieux, Madame Amara, Secrétaire d'Etat à la politique de la ville et Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, ont annoncé une action commune sur les modes de garde des enfants résidant dans un quartier couvert par un CUCS.

L'objectif est de permettre de développer des projets innovants en matière de garde d'enfants qui s'adressent aux parents qui ont des besoins spécifiques en termes de modes d'accueil des jeunes enfants, du fait du type d'emplois qu'ils occupent, des horaires décalés auxquels ils sont soumis ou de la difficulté de prévoir à l'avance les heures et jours auxquels ils auront besoin d'un mode d'accueil. En effet, les structures classiques répondent insuffisamment à ce type de contraintes.

Ainsi, afin de permettre à des familles, notamment monoparentales, de pouvoir gérer leur activité professionnelle ou leur recherche d'emploi dans les meilleures conditions, une enveloppe financière supplémentaire de 39 millions d'euros répartis sur trois ans (2009, 2010, 2011) a été dégagée au niveau national.

Alors, si vous êtes une collectivité territoriale, une association, une mutuelle, vous pouvez déposer votre projet jusqu'au **30 avril prochain dernier délai**.

Les dossiers de candidature sont à retourner à l'adresse électronique correspondant à l'arrondissement sur lequel est situé la commune de résidence de la structure :

- **pour les communes de l'arrondissement de Bobigny ;**
 - polville-bobigny@seine-saint-denis.pref.gouv.fr
- **pour les communes de l'arrondissement de Saint-Denis ;**
 - polville-saint-denis@seine-saint-denis.pref.gouv.fr
- **pour les communes de l'arrondissement du Raincy.**
 - polville-le-raincy@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

Les dossiers seront ensuite examinés par la CAF puis transmis à la CNAF qui réunira un jury composé de la direction générale de l'action sociale, la délégation interministérielle à la ville, la délégation interministérielle à la famille et le secrétariat des droits des femmes et de l'égalité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le dossier de présentation.
>>> cliquez ici